



Schola europaea  
Ecole européenne de Bruxelles 1  
Avenue du Vert Chasseur, 46  
1180 Uccle

## Cahier des charges

# Procédure négociée pour un marché de moyenne valeur

Date : Octobre 2024

Procédure n° : EEBI/2024/0010

---

Objet : Service d'accompagnement de la chorale au piano

Mode de passation : Procédure négociée pour un marché de moyenne valeur

Mode d'attribution : Meilleur rapport qualité prix

Type de contrat : contrat cadre

Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles 1

---

## TABLE DES MATIERES

1.	CHAMP D'APPLICATION ET DESCRIPTION DU MARCHE PUBLIC.....	4
1.1.	Fondements juridiques : quelles sont les règles applicables ?.....	4
1.2.	Objet : que concerne ce marché ?.....	4
1.3.	Lots : ce marché est-il divisé en lots ?.....	4
1.4.	Description : que voulons-nous acheter dans le cadre de cet appel d'offres.....	5
1.4.1.	Contexte et objectifs .....	5
1.4.2.	Description technique .....	5
1.4.3.	Equipements mis à disposition.....	7
1.4.4.	Déplacements pour les concerts hors Belgique.....	7
1.4.5.	Politique d'annulation.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
1.4.6.	Confidentialité.....	8
1.4.7.	Conformité avec le droit environnemental, social et le droit du travail.....	8
1.5.	Lieu d'exécution : où le contrat sera-t-il exécuté ?.....	8
1.6.	Nature du contrat : comment le contrat sera-t-il exécuté ?.....	8
1.7.	Volume et valeur du contrat : quelle quantité prévoyons-nous d'acheter ?.....	9
1.8.	Durée du marché : pendant combien de temps prévoyons-nous d'y avoir recours ? .....	9
2.	EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE.....	10
2.1.	Critères d'exclusion.....	10
2.2.	Critères de sélection.....	11
2.2.1.	Capacité juridique et réglementaire.....	11
2.2.2.	Capacité économique et financière .....	12
2.2.3.	Capacité technique et professionnelle.....	12

2.3. Respect des exigences minimales du Cahier des charges.....	13
2.4. Critères d'attribution .....	13
2.5. Attribution du marché (classement des offres) .....	14
3. FORME ET CONTENU DE L'OFFRE.....	16
3.1. Forme de l'offre : comment présenter l'offre ?.....	16
3.2. Contenu de l'offre : quels documents joindre à l'offre ?.....	16
4. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	19
LISTE DES ANNEXES :.....	20

## 1. CHAMP D'APPLICATION ET DESCRIPTION DU MARCHÉ PUBLIC

### 1.1. Fondements juridiques : quelles sont les règles applicables ?

La présente procédure est régie par les dispositions :

- du [Règlement financier des Ecoles européennes](#) ; et
- du [règlement \(UE, Euratom\) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union](#) (le Règlement financier)<sup>1</sup> ; et
- à titre subsidiaire, par le droit de l'Union européenne,
- et, à titre plus subsidiaire encore, par le droit de l'État membre dans lequel est établi le pouvoir adjudicateur.

### 1.2. Objet : que concerne ce marché ?

Le présent marché a pour objet des services d'accompagnement au piano des chorales primaires et secondaires de l'école, par un·e pianiste ayant de l'expérience dans l'accompagnement de chorales d'enfants et adolescents.

Ces services comprennent l'accompagnement au piano :

- Des répétitions sur le site de l'école pendant les périodes scolaires des élèves de primaire ;
- Des répétitions sur le site de l'école pendant les périodes scolaires des élèves de secondaire ;
- Des répétitions sur le site de l'école en dehors des périodes scolaires, et notamment le weekend ou en soirée, avec la chorale des élèves de secondaire ;
- Des concerts à l'Ecole européenne de Bruxelles 1 et en Belgique ;
- Des concerts à l'étranger, en Europe, avec la chorale des élèves de secondaire.

Le soumissionnaire devra s'assurer de la disponibilité du/de la pianiste pour toutes les répétitions et les concerts.

Le détail de ces répétitions et des concerts est listé dans les descriptions techniques.

### 1.3. Lots : ce marché est-il divisé en lots ?

Le présent appel d'offres n'est pas divisé en lots

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.07.2018, p. 1).

#### **1.4. Description : que voulons-nous acheter dans le cadre de cet appel d'offres (spécifications techniques minimales) ?**

Le type de services qui font l'objet du présent appel d'offres, y compris les exigences minimales éventuelles, sont décrits en détail ci-dessous.

Les éléments essentiels sont repris dans le bordereau de prix qui servira à comparer les tarifs des soumissionnaires. D'autres services pourront être commandés tout au long de la durée du contrat.

##### **1.4.1. Contexte et objectifs**

L'Ecole Européenne de Bruxelles I, compte 4500 élèves, répartis entre les trois cycles, l'Ecole Primaire de Uccle, l'Ecole Secondaire de Uccle et l'Ecole Primaire de Berkendael.

Le *pouvoir adjudicateur* souhaite conclure un contrat cadre pour **des services de pianiste professionnel, afin d'accompagner les chorales du primaire et du secondaire de Uccle** qui s'échelonnent tout au long du contrat et de ses reconductions (maximum 4 ans).

L'école passera commande en fonction de ses besoins.

**L'un des points fondamentaux du marché est de pouvoir s'adapter tant au niveau des spécificités de planning et d'agenda que des contraintes techniques de l'école.**

Le marché sera exécuté en conformité avec les dispositions du présent Cahier des Charges et de ses annexes. Toute disposition contraire n'ayant pas reçu l'approbation formelle des parties, sera considérée comme nulle et non avenue.

##### **1.4.2. Description technique**

Le soumissionnaire s'engage à assurer la qualité de service et la disponibilité demandées. Toute offre qui ne serait pas conforme aux exigences ci-dessous sera rejetée.

- **Accompagnement des chorales primaire et secondaire** : Le rôle principal du pianiste sera d'accompagner au piano les répétitions et les représentations des chorales, en faisant preuve d'une compréhension approfondie de la musique vocale et des besoins particuliers d'une chorale mixte (soprano, alto, ténor, basse) composée de jeunes.

Pour la chorale du primaire, le pianiste devra avoir une expérience comme répétiteur de chorales d'enfant ainsi qu'une bonne connaissance du répertoire choral pour enfants de 8 - 11 ans.

- **Arrangements musicaux** : Il sera demandé au pianiste, parmi ses missions, de créer et adapter des arrangements musicaux en fonction des besoins de la chorale, en veillant à ce que les voix se mélangent harmonieusement. Cela suggère que le pianiste devra faire preuve d'improvisation, afin d'améliorer les prestations du chœur, en s'adaptant à différents styles musicaux.

- **Adaptation de la méthodologie** : Employer une gamme de méthodes de travail adaptées à des jeunes ayant des antécédents culturels et éducatifs divers, en favorisant un environnement d'apprentissage inclusif et engageant.

- **Exécution en solo** : Maintenir un rôle actif en tant que pianiste soliste, en faisant preuve d'aisance et de compétence dans le répertoire pour piano solo, en contribuant à la culture musicale de l'école.

- **Musique de Chambre** : L'accompagnant au piano devra collaborer efficacement avec les membres du chœur et d'autres musiciens, en mettant à profit son expérience de la musique de chambre pour enrichir l'expression musicale du chœur.

**Langues de travail** : L'accompagnant au piano devra travailler avec du personnel et des élèves venant de toute l'Europe. **L'anglais est la langue de travail principale**, le **français** est également **demandé**. Ces deux langues doivent obligatoirement être maîtrisées par le professionnel.

**La disponibilité de l'accompagnant au piano est primordiale** : L'accompagnant au piano doit être disponible pour les répétitions et les concerts de la chorale aux dates fixées dans le calendrier, ainsi que sur demande de l'école.

**Cela suggère également une grande flexibilité, il pourra être demandé à l'accompagnant au piano d'être disponible pour des répétitions et des concerts en Belgique ou à l'étranger, en journée ou en soirée, qui ne sont pour le moment pas encore définis.**

**Liste des événements pour l'année scolaire 2024/2025 : *La liste des répétitions et concerts est disponible en Annexe 7 – calendrier***

#### **EEB1 Chorale primaire :**

- Répétitions récurrentes : il est prévu de septembre 2024 à juin 2025 des répétitions, selon l'horaire suivant :
  - o Mardi de 14h15-15h45
- Concerts : En plus de ces répétitions, des concerts sont prévus tout au long de l'année avec la chorale des primaires :
  - o Concert de Noël le 01/12/2024 – horaires exacts encore à définir
  - o Trois autres concerts dont les dates et les horaires sont encore à définir

#### **EEB1 Chorale secondaire :**

- Répétitions récurrentes : il est prévu de septembre 2024 à juin 2025 140 répétitions, réparties selon les horaires suivants :
  - o Mardi (Soprano/Alto, secondaire 1-2) 12h35-13h20
  - o Mardi (Soprano/Alto, secondaire 5-7) 13h25-14h10
  - o Vendredi (Soprano/Alto/Tenor/Bass, secondaire 3-4) 11h45-12h30
  - o Vendredi (Tenor/Bass, secondaire 5-7) 13h25-14h10
- Répétitions sur demande : En plus de ces répétitions, des répétitions sont prévues tout au long de l'année après les cours, de 16h00 à 18h00. Ci-dessous la répartition prévue sur l'année de ces 14 heures additionnelles. Merci de noter que les dates peuvent encore changer :

- 26/11/2024 16.00-18.00
  - 17/12/2024 16.00-18.00
  - 21/01/2025 16.00-18.00
  - 11/02/2025 16.00-18.00
  - 18/02/2025 16.00-18.00
  - 07/03/2025 16.00-18.00
  - 18/03/2025 16.00-18.00
- Concerts : Des concerts sont également prévus tout au long de l'année scolaire, sur le site de l'école européenne de Bruxelles 1, mais également à l'étranger :
- **EEB1** : Concert de Noël le 01/12/2024 – horaires exacts encore à venir
  - **Vienne / Bratislava** : le Bratislava Spring Music Festival du 20 au 23 mars 2025 (compétition de chorale)
- Concerts sur demande : sont également à prévoir tout au long de l'année scolaire, mais les dates n'ont pas encore été fixées :
- **Bruxelles** : Concert dans les églises de Bruxelles – dates et horaires à venir
  - **Bruxelles** : Concert pour réception annuelle de la Commission Européenne – date et horaires à venir
  - **Bruxelles** : Symposium de Sciences – date et horaires à venir
  - **Pays-Bas** : Concert dans la St. John's Cathédral d'Hertogenbosch – date et horaires à venir
  - **EEBI** : Concert pour la fête de l'école – date et horaires à venir
- D'autres concerts pourront être programmés tout au long de l'année, en fonction de la demande. L'accompagnant au piano devra être disponible.

#### 1.4.3. Equipements mis à disposition

Lors des répétitions et des concerts sur le site EEB1, l'école met à la disposition du pianiste tout l'équipement nécessaire à la bonne exécution de sa mission.

Lors des répétitions et des concerts hors site EEB1, l'équipement sera également fourni.

#### 1.4.4. Déplacements pour les concerts hors Belgique

**Frais couverts** : Le pianiste faisant partie de la chorale, tous les frais liés aux déplacements et repas pour les concerts en dehors de la Belgique seront couverts. Il faudra cependant prévoir certains frais additionnels, notamment des nuits d'hôtel à l'étranger, pour certains déplacements.

**Formalités pour les concerts à l'étranger :** Un certain nombre de concerts se dérouleront à l'étranger, principalement en Europe. L'accompagnant au piano doit être en ordre avec les documents administratifs (à ses propres frais) qui lui permettent de voyager.

#### 1.4.5. Confidentialité

Le contractant s'engage à traiter de manière strictement confidentielle toute information et tout document liés à l'exécution du contrat et à ne pas les utiliser ou les divulguer à des tiers. Le contractant reste lié par cet engagement après l'achèvement des tâches.

Tout manquement aux règles de confidentialité et de circonspection entraînera la résiliation du contrat par l'école et des poursuites à l'encontre des personnes concernées et/ou du contractant.

#### 1.4.6. Conformité avec le droit environnemental, social et le droit du travail

L'offre doit respecter les obligations environnementales, sociales et du travail applicables établies par le droit de l'Union, la législation nationale, les conventions collectives ou les conventions internationales environnementales, sociales et du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE<sup>2</sup>.

#### 1.5. Lieu d'exécution : où le contrat sera-t-il exécuté ?

Les services sont fournis :

- Dans les locaux du contractant, sur son site de Uccle :
  - o *Site de Uccle : 46 Avenue du vert chasseur, 1180 Uccle*
- Des répétitions et des concerts auront lieu à Bruxelles, en Belgique et en Europe.
- Il est également possible que des concerts aient lieu dans d'autres pays hors Europe.

#### 1.6. Nature du contrat : comment le contrat sera-t-il exécuté ?

La procédure doit aboutir à la conclusion d'un contrat-cadre.

Un contrat-cadre met en place un mécanisme pour les commandes répétitives à venir du pouvoir adjudicateur, qui seront matérialisées sous la forme de bons de commande. La signature d'un contrat-cadre n'impose pas au pouvoir adjudicateur l'obligation de conclure des contrats spécifiques ou bons de commande en exécution de ce contrat-cadre.

⚠ Les soumissionnaires doivent tenir pleinement compte des dispositions du projet de contrat, car ce dernier définit et régit la ou les relations contractuelles qui seront établies entre le *pouvoir adjudicateur* et le ou les soumissionnaires retenus. Une attention particulière doit être accordée aux dispositions précisant les droits et obligations du contractant, et plus particulièrement celles

---

<sup>2</sup> Directive 2014/24/EU du Parlement européen and du Conseil du 26 février 2014 sur les marchés publics et abrogeant la Directive 2004/18/EC (OJ L 94, 28.3.2014, p. 65).



relatives aux paiements, à l'exécution du contrat, à la confidentialité ainsi qu'aux contrôles et audits.

**En déposant une offre, le soumissionnaire accepte expressément toutes les clauses et conditions énoncées dans le projet de contrat annexé au présent cahier des charges. L'adjudicataire du marché ne pourra plus demander une adaptation de quelque clause que ce soit.**

#### **1.7. Volume et valeur du contrat : quelle quantité prévoyons-nous d'acheter ?**

Le plafond du contrat-cadre, c'est-à-dire le montant maximal qui peut être dépensé au titre du contrat-cadre est 100 000 EUR. Les montants réels dépendent des quantités que le pouvoir adjudicateur commandera dans le cadre de marchés spécifiques ou des bons de commandes. En tout état de cause, le plafond du contrat-cadre, ne pourra être dépassé.

**Le contrat-cadre prend automatiquement fin si ce montant total est atteint, sans préavis ni indemnité, sauf si un avenant a été préalablement signé par les deux parties.**

#### **1.8. Durée du marché : pendant combien de temps prévoyons-nous d'y avoir recours ?**

Le ou les contrats résultant de l'attribution du présent marché seront conclus pour douze (12) mois renouvelable trois (3) fois. Les détails relatifs à la durée des contrats initiaux et à leurs possibilités renouvellement figurent dans le Projet de contrat.

## 2. EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'évaluation des offres conformes aux conditions de soumission consiste à :

- Vérifier si le soumissionnaire a accès au marché ;
- S'assurer de la non-exclusion des soumissionnaires sur la base des critères d'exclusion ;
- Sélectionner les soumissionnaires sur la base des critères de sélection ;
- S'assurer du respect des exigences minimales définies dans le Cahier des charges ;
- Evaluer les offres sur la base des critères d'attribution du marché.

Le pouvoir adjudicateur évalue les éléments susmentionnés dans l'ordre qui lui semble le plus approprié. Si l'évaluation d'un ou plusieurs éléments démontre qu'il existe des motifs de rejet, l'offre est rejetée et ne fait pas l'objet d'une nouvelle évaluation complète. Les soumissionnaires non retenus sont informés du motif du rejet de leur offre, mais aucun commentaire n'est fait quant au contenu non évalué de celle-ci. Seuls les soumissionnaires pour lesquels la vérification de tous les éléments n'a pas révélé de motif de rejet peuvent se voir attribuer le marché.

L'évaluation se fonde sur les informations et les preuves contenues dans l'offre et, le cas échéant, sur les informations et preuves complémentaires fournies à la demande du pouvoir adjudicateur au cours de la procédure.

Aux fins de l'évaluation relative aux critères d'exclusion et de sélection, le pouvoir adjudicateur peut également se référer à des informations accessibles au public, et en particulier aux données probantes d'une base de données nationale auxquelles elle peut avoir accès gratuitement.

### 2.1. Critères d'exclusion

L'objectif des critères d'exclusion est de déterminer si le soumissionnaire se trouve dans une des situations d'exclusion énumérées à l'article 136, paragraphe 1, du Règlement financier.

Comme preuve de non-exclusion, chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une Déclaration sur l'honneur établie selon le modèle joint en **Annexe 2**. Cette déclaration doit être signée par un mandataire de l'entité qui la fournit.

La vérification initiale de la non-exclusion des soumissionnaires se fait sur la base des déclarations fournies. Les documents mentionnés comme justificatifs dans la Déclaration sur l'honneur doivent être présentés sur demande et lorsque c'est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure dans un délai fixé par le pouvoir adjudicateur<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> L'obligation de fournir les justificatifs est levée dans les situations suivantes :

- si les données probantes peuvent être consultées gratuitement par le pouvoir adjudicateur dans une base de données nationale, auquel cas l'opérateur économique fournira au pouvoir adjudicateur l'adresse Internet de la base de données et, au besoin, les données d'identification nécessaires pour télécharger le document ;
- en cas d'impossibilité matérielle de fournir ces justificatifs.

En ce qui concerne l'extrait du casier judiciaire, il est demandé de le fournir dans les documents de marché lors de la soumission de l'offre.

De plus l'extrait récent du casier judiciaire doit être le modèle 2 pour activités liées à l'éducation, au médical et au psycho-social, à l'aide à la jeunesse, à l'animation et l'encadrement de mineurs

**⚡ Merci de fournir un extrait récent du casier judiciaire modèle 2 pour activités liées à l'éducation, au médical et au psycho-social, à l'aide à la jeunesse, à l'animation et l'encadrement de mineurs**

## 2.2. Critères de sélection

L'objectif des critères de sélection est d'évaluer si le soumissionnaire a la capacité juridique, réglementaire, économique, financière, technique et professionnelle d'exécuter le contrat.

Les critères de sélection du marché, y compris les niveaux de capacité minimaux, la base de l'évaluation et les justificatifs demandés, sont précisés dans les sous-sections suivantes.

Les offres présentées par des soumissionnaires qui ne satisfont pas aux niveaux de capacité minimaux ne sont pas retenues.

Lors de la soumission de son offre, chaque soumissionnaire déclare sur l'honneur qu'il satisfait aux critères de sélection de la procédure. Il utilise à cet effet le modèle de Déclaration sur l'honneur annexé (Annexe 2). Cette déclaration doit être signée par un mandataire de l'entité qui la fournit.

L'évaluation initiale de la non-exclusion des soumissionnaires se fait sur la base des déclarations fournies.

Les sous-sections ci-dessous précisent quelles preuves relatives aux critères de sélection doivent également accompagner l'offre ou peuvent être demandées ultérieurement, à tout moment au cours de la procédure de passation de marché<sup>4</sup>.

**⚡ Veuillez noter qu'une demande de justificatifs n'implique en aucun cas que le soumissionnaire a été retenu.**

### 2.2.1. Capacité juridique et réglementaire

Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont la capacité juridique d'exécuter le contrat et la capacité réglementaire d'exercer l'activité professionnelle nécessaire à l'exécution des services qui font l'objet du présent marché.

---

<sup>4</sup> L'obligation de fournir les justificatifs est levée lorsque les données probantes peuvent être consultées gratuitement par le pouvoir adjudicateur dans une base de données nationale, auquel cas l'opérateur économique fournira au pouvoir adjudicateur l'adresse Internet de la base de données et, au besoin, les données d'identification nécessaires pour télécharger le document.

La capacité juridique et réglementaire doit être prouvée comme suit :

- Preuve de l'inscription dans un registre de commerce ou un registre professionnel pertinent

**Document(s) justificatif(s) : Identité du soumissionnaire (Annexe 1.1).**

**2.2.2. Capacité économique et financière**

Les soumissionnaires n'ont pas besoin de prouver leur capacité économique et financière à exécuter le contrat.

**2.2.3. Capacité technique et professionnelle**

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de sélection suivants afin de prouver qu'ils disposent de la capacité technique et professionnelle nécessaire à l'exécution du contrat.

Critère T1	
Le soumissionnaire doit justifier de la capacité professionnelle à fournir un accompagnement au piano de haute qualité	
<b>Niveau minimal de capacité</b>	Accompagnant au piano doit avoir un diplôme en musique niveau bachelier (minimum)
<b>Preuves</b>	Diplôme de musique

Critère T2	
Le soumissionnaire doit justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'accompagnement au piano de jeunes de minimum 4 ans	
<b>Niveau minimal de capacité</b>	Minimum 4 ans d'expérience d'accompagnements au piano d'enfants et adolescents (chant ou jouant d'un instrument)
<b>Preuves</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) CV musicien avec la liste des différentes performances exécutées sur 4 années (minimum)</li> <li>2) 3 morceaux de musique provenant de 3 moments différents en format audiovisuel d'accompagnement de jeunes (chant ou instrument de musique) au piano</li> </ol>

Critère T3	
Le soumissionnaire doit justifier d'une expérience professionnelle multiculturelle et plurilingue	
<b>Niveau minimal de capacité</b>	Maitrise parfaite de l'anglais et d'une autre langue européenne pour le pianiste
<b>Preuves</b>	CV ou toute autre preuve des langues

👉 **Toutes les preuves des 3 capacités techniques et professionnelles susmentionnées doivent accompagner l'offre.**

### 2.3. Respect des exigences minimales du Cahier des charges

En soumettant une offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter le contrat dans le plein respect des conditions énoncées dans les documents du présent marché. L'attention des soumissionnaires est tout particulièrement attirée sur les exigences minimales précisées dans le présent Cahier des charges et sur le fait que les offres doivent respecter les obligations applicables en matière de protection des données, d'environnement, de droit social et de droit du travail instituées par le droit de l'Union, la législation nationale, les conventions collectives ou les conventions internationales environnementales, sociales et du travail énumérées à l'Annexe X de la directive 2014/24/UE.

Les exigences minimales doivent être respectées pendant toute la durée du contrat. Le respect de ces exigences est obligatoire et ne peut faire l'objet d'aucune limitation, condition ou réserve de la part d'un soumissionnaire ni faire l'objet d'une éventuelle négociation initiée par le pouvoir adjudicateur.

👉 **Les offres non conformes aux exigences minimales applicables sont rejetées pour cause d'irrégularité.**

### 2.4. Critères d'attribution

L'objectif des critères d'attribution est d'évaluer les offres en vue de choisir l'offre la plus avantageuse sur le plan économique.

Les offres seront évaluées sur la base des critères d'attribution suivants et de leur pondération :

#### 1. Prix – 30% pour le prix sur les services demandés

Le prix pour ce contrat sera calculé de la façon suivante :

- L'offre financière du soumissionnaire, complétée et signée (annexe 4)

A l'offre dont les prix pour les services demandés sera la moins chère, seront attribués 30 points. Les autres offres recevront un nombre de points correspondant au quotient :

$$\frac{\text{Prix le plus bas parmi toutes les offres}}{\text{prix offert par le candidat}} * 30$$

#### 2. Qualité – 70 % pour la qualité de l'offre

La qualité des offres sera évaluée de la façon suivante :

<i>Critères de qualité</i>	<i>Maximum 70 points</i>
<p>› <b>Critère 1 – Organisation et fiabilité (au regard du planning imposé)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délais dans lesquels le pianiste doit être informé de l'organisation d'une représentation / d'un concert.</li> <li>- Flexibilité, réactivité et adaptabilité (en cas d'annulation d'une représentation)</li> <li>- Respect des échéances par rapports aux autres engagements professionnels du pianiste</li> </ul> <p>A soumettre : déclaration dans laquelle le soumissionnaire détaillera les moyens mis en œuvre pour que le pianiste s'adapte et respecte le planning</p>	20
<p>› <b>Critère 2 – Contribution au rayonnement pluriculturel et artistique de la communauté scolaire sur le plan musical</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une valeur ajoutée sur le plan musical</li> </ul> <p>A soumettre : déclaration sur l'honneur (lettre de motivation) détaillant les moyens proposés pour promouvoir l'identité européenne sur le plan musical</p>	20
<p>› <b>Critère 3 - Pertinence de la proposition artistique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension des besoins des deux chorales de l'école</li> </ul> <p>A soumettre : Plan d'accompagnement pédagogique détaillé, incluant toutes les exigences d'une chorale scolaire</p>	30

Seulement les informations claires et compréhensibles seront prises en compte dans l'évaluation des critères de qualité.

### Méthode d'attribution des points pour chaque critère

Evaluation		
Echelons	Remarques	Ponderation
Plus que satisfaisant	<i>Dépasse les attentes</i>	80-100%
Satisfaisant	<i>Répond aux attentes</i>	50-79%
Acceptable	<i>Répond aux attentes mais ne les couvre pas toutes</i>	20-49%
Non satisfaisant	<i>Ne répond pas aux attentes</i>	0-19%

### 2.5. Attribution du marché (classement des offres)

Les offres sont classées en fonction du meilleur ratio prix-qualité, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Prix le plus bas parmi toutes les offres}}{\text{prix offert par le candidat}} * 30 + \text{nombre de points de qualité}$$

♣ Le marché est attribué à l'offre en tête du classement, conforme au Cahier des charges et présentée par un soumissionnaire qui a accès au marché, qui ne se trouve pas dans une situation d'exclusion et qui satisfait aux critères de sélection.

Dans le cas où plusieurs offres présenteraient le même ratio, il sera demandé aux soumissionnaires concernés de remettre une nouvelle offre jusqu'à ce que leurs offres soient départagées.

### 3. FORME ET CONTENU DE L'OFFRE

#### 3.1. Forme de l'offre : comment présenter l'offre ?

Les offres doivent être présentées conformément aux instructions données dans la lettre d'invitation à négocier.

⚡ Veillez à préparer et soumettre votre offre suffisamment tôt pour que nous la recevions pour la date limite indiquée dans l'invitation. Toute offre reçue après cette date est d'office rejetée pour cause d'irrégularité.

#### 3.2. Contenu de l'offre : quels documents joindre à l'offre ?

⚡ Les documents à joindre à l'offre sont :

- Liste des documents à fournir (annexe 1)
- La déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection (annexe 2)
- Bordereau technique (annexe 3)
- Offre financière (annexe 4)
- Fiche financière, renseignements bancaires (annexe 5)
- Projet de contrat (annexe 6)
- Calendrier (annexe 7)

⚡ **Tous les documents doivent être signés par un représentant dûment habilité du soumissionnaire.**

Les exigences suivantes s'appliquent à l'offre technique et financière :

- *Offre technique – annexe 3 du cahier des charges*

L'offre technique doit fournir toutes les informations nécessaires pour évaluer la **conformité avec la section 1.4** du présent Cahier des charges, les **critères de sélection - section 2.2.3** Capacités techniques et professionnelles et les **critères d'attribution - section 2.4** du présent Cahier des charges.

A cet effet, chaque soumissionnaire fournira dans son offre technique une note explicative précisant notamment :



***Critères de sélection - section 2.2.3 Capacités techniques et professionnelles :***

Capacité professionnelle à fournir un accompagnement au piano de haute qualité :

**a) Diplôme en musique**

Expérience professionnelle dans le domaine de l'accompagnement au piano de jeunes :

- b) CV avec la liste des différentes performances exécutées pendant 4 ans minimum**
- c) 3 morceaux de musique provenant de 3 moments différents en format audiovisuel d'accompagnement de jeunes (chant ou instrument de musique) au piano**

Expérience professionnelle multiculturelle et plurilingue :

- d) CV ou tout autre document prouvant la maîtrise de l'anglais et une autre langue européenne**

***Critères d'attribution - section 2.4 du présent Cahier des charges :***

Organisation et fiabilité (au regard du planning imposé) :

- e) Déclaration dans laquelle le soumissionnaire détaillera les moyens mis en œuvre pour s'adapter et respecter le planning**

Contribution au rayonnement pluriculturel et artistique de la communauté scolaire sur le plan musical :

- f) Déclaration sur l'honneur détaillant les moyens proposés pour promouvoir l'identité européenne sur le plan musical**

Pertinence de la proposition artistique :

- g) Plan d'accompagnement pédagogique détaillé, incluant toutes les exigences d'une chorale scolaire**

Les offres s'écartant des exigences minimales ou ne couvrant pas toutes les exigences peuvent être rejetées pour non-conformité et ne pas être évaluées plus avant.

Vous pouvez utiliser l'annexe 3 description technique pour remplir votre offre technique ou utiliser vos propres documents. ***Merci d'envoyer les vidéos par moyens électronique (WeTransfer ou autre plateforme gratuite)***

- *Offre financière.*

Une offre financière complète. A cet effet, le bordereau de prix de l'**Annexe 4** doit être rempli et dûment signé.

En cas de divergences entre les différents documents, seul le montant indiqué dans l'offre financière sera pris en compte. Les montants unitaires prévalent sur les montants totaux.

L'offre financière doit être :

- exprimée en euros. Les soumissionnaires des pays situés hors de la zone euro doivent indiquer leurs prix en euros. Le prix indiqué ne peut être revu en fonction de l'évolution des taux de change. Il appartient au soumissionnaire d'assumer les risques découlant de toute variation des taux de change, et c'est lui qui bénéficiera de ces variations le cas échéant.
- formulée en franchise de tous droits, taxes et autres frais, c'est-à-dire également en exonération de TVA. Le soumissionnaire peut indiquer le montant de la TVA, mais celui-ci doit apparaître distinctement.

☞ Les Ecoles européennes sont exonérées de ces frais. L'exonération est accordée aux Ecoles européennes par les gouvernements des Etats membres. En Belgique, les Ecoles européennes sont exonérées par l'exemption n° 450, article 42, § 3, alinéa 1<sup>er</sup>, 4<sup>o</sup>, du Code de la TVA.

#### **4. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Toute donnée à caractère personnel incluse dans l'OFFRE, mise en œuvre comprise, ou s'y rapportant est traitée conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. Ces données ne sont traitées qu'aux seules fins du suivi de l'offre par le responsable du traitement.

Les soumissionnaires et toute autre personne dont les données à caractère personnel sont traitées par le responsable du traitement dans le cadre du présent marché disposent de droits particuliers en tant que personnes concernées en vertu du règlement (UE) 2016/679, notamment les droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement ou, le cas échéant, le droit de s'opposer au traitement ou le droit à la portabilité des données.

Si les soumissionnaires ou toute autre personne dont les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre du présent marché ont des questions concernant le traitement de leurs données à caractère personnel, ils doivent s'adresser au responsable du traitement : le Directeur de l'école européenne de Bruxelles I.

Ils peuvent également s'adresser au délégué à la protection des données du responsable du traitement. Ils ont le droit d'introduire un recours auprès du Contrôleur européen de la protection des données à tout moment.

Les détails concernant le traitement des données à caractère personnel peuvent être demandés au responsable du traitement.

**LISTE DES ANNEXES :**

Les documents suivants sont annexés à ce cahier des charges et font partie intégrante du présent cahier des charges :

- Annexe 1 : Identité du soumissionnaire
- Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection
- Annexe 3 : Bordereau technique
- Annexe 4 : Offre financière
- Annexe 5 : Fiche financière, renseignements bancaires
- Annexe 6 : Projet contrat
- Annexe 7 : Calendrier